

# Les contrats du spectacle

---

Du 09 au 10 novembre 2022

---

14 heures - 2 jours

---

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

---

350 € / stagiaire - Formation éligible au CPF

---

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

---

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

---

## Public / Prérequis

Administrateur-riche, chargé-e de production ou de diffusion, chargé-e de gestion.

## Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

## Objectifs

Les contrats liés à la création et à la diffusion d'un spectacle :

- Distinguer le rôle d'un-e producteur-riche de celui d'un-e organisateur-riche.
- Réaliser un contrat de coproduction.
- Réaliser une convention de résidence.
- Réaliser un contrat de coréalisation.
- Réaliser un contrat de cession.

La négociation, la prévention des contentieux, les responsabilités et les sanctions.

## Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

## Modalités d'évaluation

Questionnaire à choix multiples.

## Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Maîtriser la législation et la réglementation des contrats du spectacle.

## Intervenant

Émile LE THOËR : avocate-Industries créatives et culturelles.

## Informations complémentaires

Ce module de formation fait partie du parcours de formation intitulé « Concevoir et développer des projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles » (bloc de compétences 1 du titre de Musicien·ne des Musiques Actuelles).

## Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : [wilfrid@trempo.com](mailto:wilfrid@trempo.com)